



Extrait du registre des arrêtés du Maire

Arrêté n° 2023-04-01

Arrêté portant numérotage de maison

Le Maire de la Commune de **MESNILS-SUR-ITON** :

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-28
- Considérant l'intérêt communal que représente la numérotation de la division de deux biens situés rue Dame Marie, Condé-sur-Iton, 27160 Mesnils-sur-Iton.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Deux biens sur 2 parcelles adjacentes ont été acquis en 2009 :

- Un bien parcelle 166 ZK 54
- Un bien parcelle 166 ZK 53.

ARTICLE 2 : Le numérotage comporte une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisée par une entrée principale. La série des numéros d'une rue régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et de nombres impairs pour le côté gauche de cette rue. La numérotation est matérialisée par l'apposition sur la façade ou le mur de clôture par une plaque. La numérotation des maisons est assurée par la commune.

ARTICLE 3 : L'habitation sur le terrain sis rue Dame Marie, parcelle 166 ZK 54 est numérotée 28 à compter de ce jour.

L'habitation sur le terrain sis rue Dame Marie, parcelle 166 ZK 53 est numérotée 30 à compter de ce jour.

ARTICLE 4 : La nouvelle numérotation de cette rue sera communiquée aux différents services : La Poste, la direction départementale des routes, la gendarmerie et les pompiers.

ARTICLE 5 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté et transmis au représentant de l'Etat.

Fait à MESNILS-SUR-ITON, le 11 avril 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20230411-2023-04-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Notification : 17/04/2023

Le maire

Colette BONNARD.

